

Date de la convocation	18 novembre 2024
Membres en exercice	18
Présents	15
Représentés	1

**BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024**

**n°D20241128 – 04f**

**Objet : Transfert des ouvrages d’assainissement des eaux usées et pluviales à Menville appartenant à l’Association Syndicale Libre (ASL) « Les Petits Tournesols »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de l’Eau et de l’Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

**Considérant** le point B3.5 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

**Considérant** que l’Association Syndicale Libre (ASL) Les Petits Tournesols demande le transfert amiable dans le domaine public des ouvrages d’assainissement des eaux usées et pluviales du lotissement « Les Petits Tournesols », situé sur la commune de Menville ;

**Considérant** que les ouvrages comprennent un réseau d’eaux usées de 125,50 mètres linéaires et un réseau d’eaux pluviales de 159,50 mètres linéaires ;

**Considérant** que la demande présentée respecte la réglementation en vigueur, y compris les prescriptions techniques de Réseau31 en la matière ;

**Considérant** qu’en particulier, les plans de récolement des ouvrages d’assainissement des eaux usées et pluviales du lotissement ont été fournis, et les rapports d’inspection télévisée réalisés sont conformes ;

**Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

**Décide**

**Article 1 :** d’approuver le transfert à titre gratuit des ouvrages d’assainissement des eaux usées et pluviales à Menville appartenant à l’ASL Les Petits Tournesols, tous les frais relatifs à ce transfert étant à la charge de l’ASL ;

**Article 2 :** d’autoriser Monsieur le Président du SMEA 31 à signer tout document relatif au transfert et notamment la convention fixant les conditions de la rétrocession et l’acte notarié pour parfaire le transfert à intervenir.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	16	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Sébastien VINCINI**  
Président



Annexe(s) : projet de convention



**SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE**

**COMMUNE DE MENVILLE**

**Lotissement**

**« Les Petits Tournesols »**

\*

\* \*

**Convention de transfert dans le domaine public des ouvrages d'assainissement collectif et d'eaux pluviales**

Envoyé en préfecture le 02/12/2024  
Reçu en préfecture le 02/12/2024  
Publié le 02/12/2024  
ID : 031-200023596-20241128-BS\_20241128\_04F-DE



Entre les soussignés :

le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, représenté par Monsieur Sébastien VINCINI, Président, habilité à signer la présente convention suivant la délibération du Bureau Syndical en date du ..... publiée le ..... et transmise au contrôle de légalité le .....

ci après désigné « Réseau31 » d'une part ;

et

Monsieur Rocher Sébastien, Président de l'Association Syndicale Libre du lotissement « Les Petits Tournesols », à MENVILLE (31)

ci-après désigné « Demandeur » d'autre part ;

il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions de transfert à Réseau 31, à titre gratuit des ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales du lotissement dénommé : « Les Petits Tournesols » sis à Menville (31), Rue des Tourterelles, d'une superficie de 10 718 m<sup>2</sup>.

Cette convention est conclue amiablement.

**ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES**

Les ouvrages sont :

- des réseaux d'eaux usées
- des réseaux d'eaux pluviales.

A ce titre, les ouvrages sont des biens immeubles.

La détermination précise des ouvrages est donnée par l'inventaire détaillé dressé contradictoirement comportant l'état des lieux tel qu'issu des contrôles et tests de conformité (annexe 1).

Les plans de récolement des ouvrages sont joints en annexe 2.

**ARTICLE 3 – SITUATION CADASTRALE DES OUVRAGES**

L'assiette des terrains destinée à ce transfert est définie et cadastrée selon le plan parcellaire et l'esquisse dressés par SCP Faure Deberle et annexé à la présente (annexe 3).

Elle est constituée des parcelles désignées ci-dessous :

Section .....n°.....	Affectation	Longueur (ml)	Superficie (m <sup>2</sup> )
	Eaux usées	125,50	
	Eaux pluviales	159,50	

**ARTICLE 4 – VALORISATION FINANCIERE DU TRANSFERT DES OUVRAGES**

Le transfert est réalisé à titre gratuit. Réseau 31 reconstituera de son propre chef la valeur comptable de ces immobilisations.



#### **ARTICLE 5 – CONFORMITE DES OUVRAGES**

Les rapports et les tests ont établi la conformité des ouvrages avec la réglementation en vigueur, dont les prescriptions techniques édictées par Réseau 31.

#### **ARTICLE 6 – FRAIS LIES AU TRANSFERT**

L'ensemble des frais inhérent à la demande de transfert des ouvrages est intégralement à la charge du Demandeur dont éventuellement (liste non exhaustive) :

- la production de documentations statutaires (K-bis, etc.),
- la production de documentations foncières (état hypothécaire, extrait cadastral, etc.),
- la production des contrôles et tests de conformité y compris en régie,
- les documents d'arpentage et les plans de parcelle à céder établis par géomètre,
- l'acte notarié de transfert, la servitude d'occupation, si besoin, et leurs publications.

Réseau 31 facturera au Demandeur les frais qu'il aurait éventuellement couverts.

#### **ARTICLE 7 – DECLARATIONS DU DEMANDEUR**

Le demandeur déclare en pleine connaissance :

- que les ouvrages transférés sont purgés de tous vices,
- renoncer aux éventuels droits qui peuvent grever les ouvrages notamment au regard des règles de droit privé propre aux lotissements (statuts de l'association, cahier des charges du lotissement, etc.)

#### **ARTICLE 8 – PERFECTION DU TRANSFERT DES OUVRAGES**

La délibération du Bureau Syndical de Réseau31 n° ..... du .....  
par laquelle l'offre du Demandeur est acceptée, détermine la formation d'une convention entre les parties et, en ce sens, est créatrice de droit.

Le transfert de propriété des ouvrages interviendra à la date de signature de la présente.

Dans le cas d'ouvrages situés sous un foncier de nature privée, le transfert sera acté par constitution de servitude conventionnelle notariée à titre gratuit enregistrée au service de publicité foncière afin qu'elle soit pleinement opposable aux tiers.

#### **ARTICLE 9 – INSERTION DANS L'ACTE NOTARIE**

La présente convention et ses annexes feront partie intégrante de l'acte notarié éventuel.

Fait en 2 exemplaires originaux

A Toulouse, le .....  
Pour Réseau31

A ....., le .....  
Pour le Demandeur

**Sébastien VINCINI**

Président du Syndicat Mixte de l'Eau  
et de l'Assainissement de Haute-Garonne

**M. ROCHER Sébastien**

Président ASL « Les petits tournesols »

**FICHE DE SUIVI DES VALIDATIONS ET DOCUMENTS  
 NECESSAIRES A LA RECEPTION  
 D'UNE OPERATION GROUPEE (LOTISSEMENT)**

COMMUNE	NOM			
	MENVILLE			
Opération	Lotissement Les Petits Tournesols	Adresse		Rue des Tourterelles 31530 MENVILLE
Caractéristiques	9 lots			
Maitre d'Ouvrage	BONZOM Promotion	3 rue Bordeneuve	31 170 Tournefeuille	
Maitre d'Œuvre	S.C.P. Faure Deberle	25 rue de la République	31 300 Toulouse	
Entreprise travaux	Terrassement VRD STAT	375 ch. de la Grange	31 870 LAGARDELLE SUR LEZE	0561087009
ASL constituée le : 01/07/2008	ASL Les Petits Tournesols	Rue des Tourterelles,	31530 MENVILLE	

**Présentation globale de l'opération**

Création d'un lotissement de 9 lots avec :

1. Assainissement Collectif
  - Réseau de collecte de 125,50 ml
  - 4 regards de visite
  - 8 boîtes de branchements
  
2. Eaux pluviales
  - Réseau de collecte de 159,50 ml
  - 7 regards de visite
  - 8 boîtes de branchements et 3 avaloirs

	PIECE	DATE	COMMENTAIRE	Conforme
1	PV création assemblée ASL	29/10/2008		X
2	PV demande rétrocession	31/05/2024		X
3	Copie Statuts ASL	29/10/2008		X
4	Acte Cession promoteur/ASL	29/10/2008		X
5	Déclaration achèvement travaux	19/01/2009		X
6	Plan Parcellaire	18/09/2024		X
7	Coupe type des voies	-		
8	Liste des travaux	-	Pas de travaux effectués	X
9	DOE Travaux	-		
10	Plans de recollement	8/04/2008		X
11	Essais de compactages	-		
12	Passage caméra et essais	20/06/2024		X

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID : 031-200023596-20241128-BS\_20241128\_04F-DE



